Envoyé en préfecture le 28/10/2025 Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 048-200069144-20251015-05\_15\_10\_25-DE

## N° 05\_15\_10\_25

République Française

Département de la Lozère

Arrondissement de Mende

C.DE C. DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 08/10/2025 s'est réuni, sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice: 35 - Présents: 20 - Votants: 26

### Présents:

Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Raymonde JOUBERT, Eric MALHERBE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Alain BRUN, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Daniel MANTRAND, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

#### Représentés:

Michel GUIRAL donne pouvoir à Sophie RIEUTORT, Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Vincent HERMET, Lucette BOUCHARINC donne pouvoir à Raymonde JOUBERT, Eric CARIOU donne pouvoir à Bernard BASTIDE, Frédérique PELLISSIER-GODARD donne pouvoir à Eve BREZET, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Alain ASTRUC

#### Absents:

Elian CONSTANT, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Frédéric FLORANT, Daniel LONGEAC, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Raymonde JOUBERT

#### Décisions modificatives n°2 - Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour)

**DECIDE** de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 048-200069144-20251015-05\_15\_10\_25-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615231 846		6 098,21	
D F 011 6281 020	750,00		
D F 014 7392221 020	180,00		
D F 023 023 01 (ordre)	4 836,00		
D F 65 65736222 020	3 100,00		
D F 65 65748 020	7 800,00		
D I 040 139361 OPFI 01 (ordre)	1 964,79		
D I 204 204181 225 01	1 336,00		
D I 21 21321 247 551	1 535,21		
D I 23 2313 248 020		100 000,00	
R F 013 6459 021	1 200,00		
R F 042 777 01 (ordre)	1 964,79		
R F 73 732221 01		2 597,00	
R F 74 74718 021	10 000,00		
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	4 836,00		
R I 10 10222 OPFI 01		16 660,00	
R I 13 1312 248 4228		41 000,00	
R I 13 1316 248 4228	52 400,00	VIII.	
R I 13 13461 248 4228		94 740,00	

DETAIL F	PAR SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 836,00	16 666,00
	Réductions	100 000,00	6 098,21
Recettes :	Ouvertures	57 236,00	13 164,79
	Réductions	152 400,00	2 597,00
Equilibre :	Ouv Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	48 898,79
Solde Réductions	48 898,79
Ouv Réd.	

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ,
dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président Alain ASTRUC

